

AUX CONTRIBUABLES DES DOUZE (12) MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE (Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saint-Paul, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et Sainte-Anne-du-Lac)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTS DONNÉES PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER QUE :

Lors de la séance du conseil d'administration du 11 septembre 2024, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a présenté et déposé le projet de règlement #81 intitulé :

RÈGLEMENT #81 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE EN 2025

Le nouveau règlement a été adopté à la séance du conseil d'administration qui a eu lieu le mercredi 11 septembre 2024, à 19h, au bureau administratif de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier (Québec) J9L 3V6.

Le règlement #81 est disponible pour consultation au bureau administratif de la Régie situé au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, du lundi au jeudi, de 8h à 17h et les vendredis de 8h à 12h.

Donnée à Mont-Laurier, ce seizième jour de septembre 2024.

M. Jimny Brisebois

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement #81 sur son site Internet au www.ridl.ca et à l'accueil des bureaux administratifs situés au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier, le mardi 17 septembre 2024, de 8h à 9h.

Donnée à Mont-Laurier, ce seizième jour de septembre 2024.

M. Jimmy Brisebois

Directeur général et greffier-trésorier